



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLÉRANS

COMPTE RENDU DU 26 MAI 2026

PRESENTS

M. MONTI, M. BARBAT, Mme GREZEL, M. GEERDENS, Mme GERARD,
Mme KARAMPOURNIS, M. MOURET, Mme PARADIS, Mme TORRES

ABSENTS EXCUSES

M. REVERSADE

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 27 avril 2026 à l'unanimité.

2. Dossier de candidature « Villages d'avenir »

M. le Maire présente le dispositif « Villages d'avenir » lancé par l'Etat, qui s'adresse aux communes rurales de moins de 3500 habitants désireuses de porter des projets de développement améliorant la qualité de vie des habitants et renforçant leur attractivité.

La Commune de Cause de Clérans pourrait porter sa candidature en présentant deux projets :

- Réhabilitation de l'ensemble des bâtiments composant l'ancien groupe scolaire, fermé depuis 1985 : anciennes classes, ancien logement, dépendances et annexes diverses.
- Aménagement et sécurisation des centres Bourg, avec une attention particulière à la mise en valeur du patrimoine local.

Le Conseil municipal approuve cette candidature, et autorise le Maire à finaliser le dépôt de cette dernière auprès des services de la Préfecture de la Dordogne.

3. Logement communal « Clérans »

Le locataire a quitté le logement et l'a laissé en excellent état, comme le décrit l'état des lieux en date du 11 mai.

Le Conseil approuve la restitution de la caution d'un montant de 400 €.

Des travaux sont à prévoir : peinture de fenêtres et de portes extérieures notamment.

M. le Maire propose de porter le montant du loyer à 450 €. Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

M. Christophe Cattai s'est porté candidat pour occuper le logement à partir du 15 juin. Sa candidature est retenue par le Conseil.

4. Programmation d'achats et travaux divers

- Remplacement de la bâche recouvrant le tunnel situé en dessous des anciens bâtiments de l'école.
- Mise en place de bancs dans la commune (aux abords de la salle des fêtes, de l'église, de la mairie ...).
- Eclairage à l'entrée de la salle des fêtes.
- Implantation d'un point de branchement électrique place de la Saint Jean.

5. Questions diverses

- Le Conseil municipal prend acte de la revalorisation du SMIC de 2,41 % à partir du 1^{er} juin 2026.
- Suite aux dommages dus à la foudre sur la motorisation du mouvement des cloches à l'église, la Commune a reçu de l'assurance un remboursement de 1 877,91 €.

6. Prochaines réunions

5 juin 2026 à 11h : réunion spéciale pour la désignation des grands électeurs

16 juin 2026 à 19h : réunion habituelle

Fin de la réunion : 21h10